

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

À					_				_			_		
, ,	•													•

CONVOCATION

Cher-e camarade,

Je te demande de bien vouloir assister à :

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

A L'ADRESSE DES PLP/CPE DES DEPARTEMENTS DE LA HAUTE-MARNE ET DE L'AUBE

qui se tiendra

MARDI 13 janvier 2026 de 9h30 à 16h30

dans les locaux du LP Eugène DECOMBLE CHAUMONT (52)

Régis DEVALLÉ Secrétaire Académique SNUEP-FSU Coordinateur SNUEP-FSU GRAND-EST

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention conformément aux dispositions prévues à l'article 1° du Décret 84-474 du 15 Juin 1984 ainsi qu'à l'article 34 (alinéa 7) de la loi 84-16 du 11 Janvier 1984 (pour les stagiaires et titulaires) et à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 Novembre 1982 (pour les agents non titulaires de l'Etat), définissant l'attribution de congé pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire. Elle doit être déposée 1 mois au plus tard avant la date de l'absence, accompagnée d'une demande manuscrite.

SNUEP-FSU – 18 rue de Vitry – 51250 SERMAIZE LES BAINS Tel : 06 12 68 26 60 - Mel : regis.devalle@snuep.fr







INVITATION

Cher(e) Collègue,

Une réunion de formation et d'information syndicales, à l'adresse des PLP et CE/CPE des départements de la Haute-Marne et de l'Aube aura lieu :

le Mardi 13 janvier 2026 de 9h30 à 16h30 au LP Eugène DECOMBLE de CHAUMONT (52)

Eugène

Elle s'adresse prioritairement aux SL et correspondants locaux et à leurs adjoints, mais néanmoins elle est ouverte à tout PLP ou CPE sympathisant volontaire. Elle sera animée par l'ensemble du Secrétariat Académique du SNUEP

Ordre du jour :

- Le point sur la rentrée 2025,
- Parcours différencié/personnalisé
- Situation dans les établissements.
- Questions diverses.

Pensez à respecter les délais pour votre demande de congé et pour votre inscription à la journée et au repas.

Nous comptons absolument sur votre présence. Cordialement.

> Régis DEVALLÉ Secrétaire Académique SNUEP-FSU Coordinateur SNUEP-FSU Grand-Est

Inscrivez-vous pour le 01/01/2026 au plus tard en vous connectant avec ce QRcode pour que nous puissions préparer la réunion



• En cas de surnombre, nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription au repas des non-adhérents ou des inscrits tardifs.